



VILLE DE SAINTE-ADELÉ

À toutes les personnes intéressées DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 19 mars 2018 à 20h**, dans la salle du conseil municipal, située au 1386 rue Dumouchel à Sainte-Adèle entendront les personnes ou organismes intéressés relativement aux demandes de dérogations mineures suivantes :

NATURE ET EFFET DES DEMANDES

Lot 2 493 400 (rue du Gai-Luron) :

Autoriser un lot d'une largeur moyenne minimum de 22,80 mètres alors que le règlement exige 25 mètres afin d'autoriser une opération cadastrale visant le remplacement du lot 2 493 400 du cadastre du Québec donnant sur la rue du Gai-Luron;

647, chemin du Moulin :

Permettre qu'un lot ait une superficie minimale de 4 089 mètres carrés, sans tenir compte de la superficie du milieu humide existant sur le lot, alors que le règlement exige un minimum de 5 000 mètres carrés, afin de permettre une opération cadastrale visant à créer deux lots à partir d'un seul;

380, rue de Lucerne :

Permettre que le bâtiment principal soit situé à 4,24 mètres de la limite avant de propriété alors que le règlement exige une marge avant minimale de 6 mètres afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal existant;

3755, rue Rolland :

- Permettre que le bâtiment principal soit situé à 3,73 mètres de la limite avant de propriété donnant sur la rue Rolland alors que le règlement exige 8 mètres minimum;
- Permettre aussi l'empiètement du bâtiment secondaire dans la cour avant à 2,67 mètres de la limite avant de propriété alors que la cour avant est établie à 3,73 mètres
- Permettre qu'il soit situé à 1,69 mètre de la limite latérale droite de propriété alors que le règlement exige 2 mètres minimum

Le tout permettant de régulariser l'implantation des deux bâtiments;

109, chemin du Golf :

Permettre de réduire la marge latérale minimale droite à 2,00 mètres alors que le règlement exige 3,2 mètres afin de permettre l'agrandissement du bâtiment existant;

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Les documents qui y sont mentionnés peuvent être consultés au Service de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

Fait à Sainte-Adèle, le 21 février 2018

Le greffier adjoint,

Yan Senneville, OMA